

Bordeaux, le 18/02/2014

L'expérimentation « Parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie » (PAERPA) de Bordeaux : des réponses concrètes et novatrices pour une meilleure prise en charge des personnes de 75 ans et plus

L'amélioration de la prise en charge des pathologies du vieillissement et de la perte d'autonomie est un axe fort de la Stratégie Nationale de Santé et du Projet Régional de Santé d'Aquitaine. À ce titre et compte tenu de la mobilisation des opérateurs locaux, le territoire de Bordeaux a été retenu en 2013, parmi neuf projets-pilotes en France, pour une expérimentation nationale relative au « Parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie ». Ce projet entre dans sa phase opérationnelle. Le premier comité de pilotage s'est tenu le 18 février à l'ARS Aquitaine, en présence de Michèle DELAUNAY, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie. L'occasion de présenter les axes concrets d'action et l'organisation retenue.

Le territoire de Bordeaux : une offre de soins conséquente, mais une coordination entre les acteurs à améliorer

Les personnes âgées de 75 ans et plus résidant à Bordeaux sont la cible de ce projet. Elles représentent 19 200 personnes (sur 236 000 bordelais), dont 49 % vivent seules à domicile. Sur ce territoire, si l'offre de service dans le domaine de la santé et de la prise en charge médico-sociale est globalement supérieure à la moyenne, les différents professionnels intervenant auprès des personnes âgées souhaitent une meilleure coordination.

Une organisation associant largement tous les acteurs locaux

Le pilotage global de l'expérimentation est assuré par l'ARS Aquitaine, qui s'appuie sur un **comité de pilotage**, instance décisionnelle et évaluative composée des organismes d'assurance maladie (caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, régime social des indépendants, mutualité sociale agricole), des collectivités territoriales (conseil général, conseil régional, ville de Bordeaux – centre communal d'action sociale), des unions régionales de représentants des professionnels de santé, les représentants des usagers, des familles et des aidants.

Cette instance s'appuiera sur un **comité technique opérationnel**, piloté par le directeur de projet, chargé de formaliser le plan d'action et de suivre sa mise en œuvre opérationnelle, avec le soutien **d'une équipe projet**. Ce comité associe plus largement : l'institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (ISPED), les représentants de la mutualité française, des fédérations des établissements et services de santé et médico-sociaux, mais également le SAMU, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et l'association de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires de la Gironde (ASEPT).

La mobilisation des institutions autour d'engagements réciproques et collectifs se concrétisera courant mars par la signature **d'une lettre d'engagement**.

Des acteurs locaux engagés, des pistes d'actions concrètes et novatrices

Les principales instances de la région se sont réunies depuis plusieurs semaines autour de ce projet PAERPA dont l'objectif est d'éviter les ruptures dans le parcours de santé des personnes âgées, le recours aux hospitalisations inutiles et de **faire en sorte que les personnes reçoivent les bons soins, par les bons professionnels, dans les bonnes structures, au bon moment. Le tout au meilleur coût.**

Sur la base de premiers constats établis pour le territoire et des dynamiques déjà présentes (ex : filière de gériatrie au CHU de Bordeaux avec une assistance téléphonique de médecins gériatres à disposition des médecins généralistes, des téléconsultations en dermatologie dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes –

EHPAD –, des prises en charge et accompagnements hors les murs proposés par des EHPAD, ...), les acteurs locaux ont mis à profit leur expérience de terrain pour bâtir **un plan d'actions concret et novateur autour de cinq orientations phares** :

- **Prévenir la perte d'autonomie** par le développement des actions de prévention en amont du vieillissement et par la co-construction d'un **outil d'évaluation et de repérage précoce de la perte d'autonomie** utilisable par les professionnels de santé de proximité et les aides à domicile,
- **Éviter les hospitalisations inutiles** en proposant un appui aux professionnels de santé libéraux, faciliter l'accès direct aux gériatres hospitaliers et les hospitalisations programmées, mettre en place des actions visant à réduire les risques de chutes, de dénutrition et de dépression, etc,
- **Mieux préparer le retour à domicile ou en institution** en cas d'hospitalisation en améliorant les organisations et les pratiques professionnelles au sein du CHU et des établissements de santé, développer la réponse d'intervention à domicile à partir des services d'aide à domicile existants (SSIAD, EHPAD) pour faciliter les premières heures voire jours de retour après hospitalisation, développer les réponses d'hébergement d'urgence au sein des EHPAD du territoire,
- **Développer les systèmes d'information** partagés simples, interopérables à partir des expérimentations d'ores et déjà engagées,

Optimiser la prescription médicamenteuse chez la personne âgée : étude qualitative sur la pertinence des prescriptions chez la personne âgée, nombre de molécules présentes, réduction des erreurs médicamenteuses, gestion du risque en EHPAD.

Zoom sur des actions déjà mises en œuvre pour éviter des hospitalisations inutiles et améliorer les sorties d'hospitalisation

- **Mise en place d'astreintes d'infirmiers de nuit et d'une chambre d'accueil d'urgences** dans six EHPAD répartis sur le territoire de Bordeaux, répondant aux besoins des EHPAD de leur secteur géographique : ce dispositif permet d'éviter l'hospitalisation en urgence, souvent la nuit, de personnes nécessitant un suivi, mais également l'accueil de personnes en sortie d'hospitalisation le temps de mettre en place une prise en charge à domicile,
- **Mise à disposition d'une palette de services médico-sociaux** au sein de quatre de ces EHPAD, pour proposer un accompagnement coordonné autour des besoins de la personne, faciliter l'adaptation des réponses aux besoins évolutifs de la personne, éviter les points de rupture et les hospitalisations inutiles, apporter une réponse articulée avec les autres services du secteur.

Les prochaines étapes du projet

Mars 2014	Rédaction de la lettre d'engagement : validation par le COPIL et signature.
Mars / Juin 2014	Réalisation du diagnostic partagé territorial et finalisation des axes de travail.
Juin / Juil.2014	Validation des actions proposées par le COPIL et demande de financements.
Septembre / Octobre 2014	Rédaction des conventions de partenariats (descriptifs des actions retenues, personne référente, moyens humains, techniques, financiers nécessaires, indicateurs et calendrier).
Octobre 2014/ Juillet 2015	Mise en œuvre opérationnelle des actions prévues.
Septembre/ Décembre 2015	Suivi et évaluation du projet par le comité de pilotage Capitalisation : identifier les bonnes pratiques professionnelles, dupliquer la démarche dans d'autres territoires de la région, déclinaison pour d'autres populations cibles

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

Service communication

Véronique SEGUY / Séverine HUGUET

Tél : 05 57 01 44 13 /44 14

veronique.seguy@ars.sante.fr/severine.huguet@ars.sante.fr